

Décisions ASC présentées lors de la réunion du CSE GSE de mai 2020

Validation de la Prestation CESU ou e-Cesu Handicaps sur l'année 2020 :

Décision : **VALIDEE**

Les Elu-e-s du CSE Grand Sud-Est réunis le 20 mai 2020 valident la proposition de la Commission ASC pour la mise en place de la prestation « CESU ou e-CESU Handicaps » sur l'Année 2020 comme suit :

La valeur faciale des chèques CESU est de 17,00 €.

Le nombre de CESU est limité à :

- 50 titres maximum par semestre par ouvrant-droit pour l'accompagnement d'adultes (salarié ou conjoint) handicapés ou d'enfants handicapés du salarié ou du conjoint déclarés comme ayant-droits dans ZEST, justifiant d'une attestation MDPH à jour ou d'un titre de pension d'invalidité et transmise au préalable au CSE.

A noter : s'agissant d'un enfant handicapé, si les deux parents sont ouvrants-droit au CSE DOGSE, les 50 CESU semestriel doivent être pris sur un des deux comptes, l'aide ne peut pas être fournie deux fois pour la même personne.

La commande en ligne devra être saisie sur le site du CSE au plus tard le 15 du mois M pour être honoré le même mois. Au-delà, elle sera traitée le mois suivant. Aucune demande ne sera honorée sans règlement au préalable.

La validité des droits CESU de l'Année 2020 couvre la période du **01/06/2020 au 15/12/2020**.

Le CSE DOGSE participe à l'achat de vos CESU et e-CESU (Chèques préfinancés) en fonction de votre QF selon le barème suivant :

QF	Valeur Faciale de chaque CESU E CESU	Participation du CSE Grand Sud-Est	Participation du Salarié	Nombre maximum de CESU/E CESU
1	17 €	10 €	7 €	50 par semestre
2	17 €	9 €	8 €	50 par semestre
3	17 €	9 €	8 €	50 par semestre
4	17 €	8 €	9 €	50 par semestre
5	17 €	8 €	9 €	50 par semestre
6	17 €	8 €	9 €	50 par semestre
7	17 €	7 €	10 €	50 par semestre
8	17 €	7 €	10 €	50 par semestre
9	17 €	7 €	10 €	50 par semestre

10	17 €	5 €	12 €	50 par semestre
11	17 €	5 €	12 €	50 par semestre
12	17 €	5 €	12 €	50 par semestre
13	17 €	5 €	12 €	50 par semestre
14	17 €	3 €	14 €	50 par semestre

La ligne budgétaire attribuée à cette prestation « CESU Handicaps » s'élèvent pour l'année 2020 à 120 000 €.

Résultat du Vote des élus :

POUR : 19 VOIX / 34

CONTRE : 0 Voix

Abst : 0 Voix

NPPV : 15 élus / 34 (CFE-CGC – CGT – SUD)